Madame Nadia DUVAL
Présidente du CPIE Bocage de l'Avesnois

Monsieur Paul RAOULT
Maire de Le Quesnoy
Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional de l'Avesnois

ont le plaisir de vous inviter à la table ronde :

« FLEURIR ÉCOLOGIQUEMENT SA COMMUNE »

le lundi 25 mars 2013 à 14 h
Maison du Parc « Grange Dîmière »
4, cour de l'Abbaye - 59550 MAROILLES

Un pot de l'amitié sera servi pour clôturer l'après-midi.

CONTACT

Cyrille DELVALLEE,
Coordinateur territorial
c.delvallee@cpie-avesnois.org
Tél : 03 27 53 04 04
Fax : 03 27 53 33 13

www.cpie-avesnois.eu

REJOIGNEZ-NOUS !

Conception graphique : CPIE Bocage de l'Avesnois / Crédit photo : Stéphane Marache (PNRA), Parc naturel régional des Ardennes.

TABLE RONDE

FLEURIR ÉCOLOGIQUEMENT SA COMMUNE

Le lundi 25 mars 2013 à 14 h

Accueil à partir de 13 h 45
Maison du Parc « Grange Dîmière »
4, cour de l'Abbaye
59550 MAROILLES

Le fleurissement des espaces publics est un enjeu essentiel pour les communes. Véritable outil de valorisation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie, il contribue également à l'attractivité touristique et résidentielle d'un territoire. Toutefois, géré de manière « horticole », cet atout peut rapidement générer de nombreuses contraintes : arrosage fréquent, renouvellement régulier des plants, emploi de produits phytosanitaires onéreux… Il est pourtant possible de réduire ces coûts en apportant une réflexion écologique à ses pratiques de fleurissement (choix d'espèces locales, paillage, utilisation de compost…). Une gestion plus « durable » peut aussi permettre d'associer esthétique et développement de la biodiversité du territoire par le choix d'espèces plus intéressantes pour les insectes pollinisateurs.
Par ailleurs, le label « Villes et villages fleuris », prend de plus en plus en compte l'application des principes écologiques dans la gestion du fleurissement.

Pourquoi et comment mettre en œuvre un fleurissement plus écologique de ses espaces communaux ?

Comment s'inscrit le fleurissement écologique dans la grille d'évaluation départementale du label « Villes et villages fleuris » ?

Quels sont les possibilités d'accompagnements locaux pour faciliter la démarche ?

Avec la participation de :

- Monsieur Jean-Baptiste LEFEVRE,
  responsable du pôle patrimoine naturel du CPIE Bocage de l'Avesnois.
  Le fleurissement écologique : enjeux et définition.

- Monsieur Thierry CORNIER,
  chef du service scientifique assistance et conseil au Conservatoire botanique national de Bailleul.
  Préconisations techniques avant la mise en pratique du fleurissement écologique.

- Madame Pauline DUBOIS,
  chargée de la valorisation du cadre de vie et des démarches qualité à Nord tourisme ADRT.
  Le fleurissement écologique au sein de la grille d'évaluation départementale du label « Villes et villages fleuris » et ses évolutions attendues en 2013 sur l'aspect environnemental.

- Monsieur Stéphane MARACHE,
  technicien trame verte au Parc naturel régional de l'Avesnois.
  L'accompagnement des communes du Parc naturel régional pour la plantation et le fleurissement pérenne des communes.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À confirmer avant le 20 mars 2012 auprès de Cyrille Delvallée.
Tél. : 03 27 53 04 04 / Fax : 03 27 53 33 13 / c.delvallee@cpie-avesnois.org
CPIE Bocage de l'Avesnois, 1 chemin des prés verquins - 59570 GUSSIGNIES

Nom : ..... Prénom : .....
Fonction : .....
Structure : .....
Tél. : ..... Mail : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....

☐ Participera à la table ronde
☐ Ne participera pas à la table ronde